



FORMULAIRE DE RÉCEPTION DE TROPHÉE réviser 2022

Race #

Date : _____ Lieu : _____

Épreuve : _____ Trophée : _____

Trophée reçu : avec boîtier sans boîtier

avec boîtier exigeant réparations _____

avec trophée exigeant réparations _____

Par la présente, le club et le récipiendaire en acceptant ce trophée consent(ent):

1. Le trophée et boîtier seront gardés en lieux sûrs.
2. Le(s) nom(s) du ou des récipiendaire(s) et l'année seront convenablement inscrits sur une plaque de nom appropriée et apposée à la base du trophée (**AUCUNE** gravure ne peut être faite directement sur le trophée).
3. Le trophée et boîtier seront retournés en bonne condition, polis et propres, pas plus tard que midi du 1er jour du prochain championnats nationaux de vitesse canoë-kayak.
 - a. Le club recevra une amende si le trophée n'est pas retourné à la date limite.
 - b. Si le trophée n'est pas ramené au site de compétition, il doit être retourné au bureau de CKC avant le 15 septembre de l'année de la compétition aux frais du dernier récipiendaire. Le trophée sera examiné pour tout dommage et pour s'assurer que la gravure a été effectuée.
 - c. CKC enverra ensuite le trophée au nouveau récipiendaire aux frais du dernier récipiendaire.
 - d. Les frais doivent être réglés dans les 30 jours suivant la réception de la facture.
 - e. Les frais non payés entraînent le retrait du statut « en règle » de l'athlète et du club, avec toutes les conséquences qui s'y rattachent.
4. Tous dommages au trophée n'ayant pas été enregistrés l'année précédente seront la responsabilité du récipiendaire et/ou de l'équipage actuel.
5. Le coût de remplacement ou des réparations sera facturé au club du récipiendaire.
6. Si une personne n'accepte pas le trophée, le club est responsable du trophée et renvoie les championnats nationaux suivants.

Veillez écrire le nom de la personne qui accepte au nom de l'équipage / du club

Club: _____

Nom du récipiendaire (imprimer) : _____

Signature du récipiendaire: _____

Courriel du récipiendaire: _____